



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

ANIMATION DU THEME POLITIQUE MARITIME PAR LA BRETAGNE : CAHIER DES CHARGES DU GROUPE AQUAMARINA

(Projet)

I. MANDAT

La création de ce groupe a été décidée par l'Assemblée Générale de la CRPM, le 19 octobre 2007 à Florence. Sa responsabilité en a été confiée à la Région Bretagne.

La mission générale de la Bretagne, Région pilote, est de mettre en place les moyens nécessaires pour préparer les positions (résolutions, notes techniques, rapports...) des instances exécutives de la CRPM (Assemblée générale, Bureau politique, Présidence) pour les questions liées à la politique maritime européenne intégrée

II. CALENDRIER ET AXES DE MOBILISATION

Le travail de ce groupe s'inscrit dans le calendrier de l'actualité communautaire dans ce domaine, et en particulier les suites de la publication par la Commission européenne du Livre Bleu sur la politique maritime, le 10 octobre 2007.

Sa durée de vie est de deux années, 2008 et 2009, correspondant à la période de mise en œuvre du Plan d'Action accompagnant le Livre Bleu. Sa durée pourra être prolongée si opportun, en fonction des priorités de la CRPM et de l'actualité communautaire.

Les axes de mobilisation seront de deux ordres :

- Assurer le suivi du Livre Bleu et du plan d'action communautaire, afin de maintenir une mobilisation forte du réseau CRPM et des instances exécutives, et de permettre à la CRPM de réagir sur le déroulement du plan d'action ;
- Par ailleurs, pour certains thèmes prioritaires, analyser les besoins d'évolution des politiques communautaires, qui ne seraient pas pris en compte dans le Livre Bleu et le Plan d'Action, et permettre à la CRPM de faire des propositions à l'UE dans ces domaines. Une liste indicative de ces thèmes prioritaires sera élaborée lors de la première réunion du groupe.

Par la tenue de ses réunions, le groupe Aquamarina renforcera les liens entre les régions maritimes et permettra l'échange d'expériences.

III. COMPOSITION DU GROUPE

Le groupe sera composé :

- des représentants des Régions intéressées, disposant d'une expertise reconnue dans le domaine, élus ou cadres des administrations régionales.
- des Secrétaires Exécutifs de Commissions géographiques intéressés
- des représentants de la Région Bretagne et du Secrétariat Général de la CRPM

Le cas échéant, des membres observateurs ou des experts/intervenants pourront être conviés par les organisateurs, après accord entre eux.

Les réunions seront présidées par le Président du Conseil régional de Bretagne, Jean-Yves Le Drian, ou son représentant.

Toutes les Régions membres de la CRPM intéressées sont invitées à y participer. Le Secrétariat Général adressera une invitation à la première réunion à toutes les Régions membres.

Pour des raisons financières (coût des repas), logistiques (taille de salle) et de qualité du travail, le format de la réunion ne peut pas dépasser 45 personnes. Si c'était le cas, les organisateurs proposeraient une formule « de repli ».

IV. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le **groupe Aquamarina** se réunira avec une périodicité d'environ 3 réunions par an.

Le groupe Aquamarina sera assisté d'un **Comité technique** qui se réunira régulièrement et mettra en réseau un nombre limité de cadres techniques des Régions sur les questions maritimes. Un membre du Secrétariat Général de la CRPM fera également partie du comité. Le rôle de ce comité sera d'assurer au plus près le suivi du Livre Bleu et du Plan d'action. Il préparera les réunions du groupe Aquamarina et garantira le lien entre les Commissions thématiques.

Le groupe Aquamarina pourra prévoir la mise en place de **Commissions thématiques** dont la tâche sera d'approfondir la réflexion sur un sujet particulier lié à la politique maritime.

Les langues de travail du groupe sont le français et l'anglais.

Chaque membre du groupe prendra en charge ses frais de déplacement et de séjour.

VI. ANIMATION - COORDINATION

L'animation de cette activité est confiée à la Région Bretagne, agissant en liaison avec le Secrétariat Général de la CRPM.

Groupe Aquamarina : Le groupe Aquamarina se réunira à Bruxelles ou dans tout autre lieu à l'invitation d'une Région participante qui le souhaiterait. La Région qui organisera la réunion (et, pour les réunions à Bruxelles, la Région Bretagne) s'engage à mettre en oeuvre les moyens suivants :

- Mise à disposition de salles pour la tenue des réunions ;
- Interprétariat simultané en anglais/français lors des réunions
- Organisation et financement du déjeuner du groupe lors de la réunion

Dans tous les cas, la Région Bretagne prendra à sa charge :

- La préparation du compte-rendu des réunions
- Le financement des frais de déplacement et d'hébergement des experts participant aux réunions à la demande de la CRPM et de la Région Bretagne.

Comité technique : la Région Bretagne s'engage à mettre en œuvre les moyens suivants pour le fonctionnement du comité technique :

- La mise à disposition de salles pour la tenue des réunions ;
- L'organisation et le financement du déjeuner du groupe ;
- Si nécessaire, l'interprétariat simultané en anglais/français.

Les formes de mutualisation possibles de la veille stratégique sur le Livre Bleu et le Plan d'action seront établies d'un commun accord entre les membres du comité technique.

Commissions thématiques : ces Commissions seront animées par la Région ou par la Commission géographique qui en fera la demande. La Région ou la Commission géographique en charge de l'animation organisera la ou les réunions qu'elle jugera nécessaire de cette commission thématique.

La CRPM assurera le secrétariat du groupe et aidera à la préparation des réunions. Elle prendra en charge les frais de traduction des documents soumis au Bureau politique et à l'Assemblée générale, ainsi que des documents préparatoires et des comptes-rendus.